

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 20 novembre au 3 décembre 2024

1 Actualités européennes

- [La Commission évalue les plans des pays de l'UE en matière de stabilité budgétaire et de croissance durable](#)
- [L'UE parvient à un accord sur les règles du marché du carbone et sur le nouvel objectif de financement de l'action climatique](#)
- [La Commission du Budget du Parlement européen approuve la demande de la Belgique d'octroyer une aide de plus de 700.000 euros à 632 travailleurs licenciés via le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation](#)
- [L'Allemagne, la France, l'Irlande, la Pologne, la Roumanie et la Slovénie appellent au maintien du rôle central des régions dans l'établissement, la sélection et la mise en œuvre des projets dans le cadre de la politique de cohésion post-2027](#)

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

21 janvier 2025	Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
28 janvier 2025	Conseil « Affaires générales » (CAG)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil

3 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- [Santé des végétaux — Modification des règles de l'UE concernant certains organismes réglementés non de quarantaine \(directive sur la commercialisation des fruits\)](#)

Cette initiative vise à amender la directive 2014/98/UE concernant certains organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ). Les ORNQ sont des pathogènes et des organismes nuisibles particulièrement dangereux pour les végétaux. L'objectif est de contribuer à la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies des végétaux dans le cadre des règles phytosanitaires.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 13 décembre 2024

4 Cour des comptes européenne

- [Rapport spécial 23/2024: Étiquetage des denrées alimentaires dans l'UE](#)

Les étiquettes fournissent aux consommateurs des informations sur le contenu des denrées alimentaires et les aident à prendre des décisions en connaissance de cause lors de leurs achats. La Cour a constaté que l'étiquetage des denrées alimentaires dans l'UE peut aider les consommateurs à prendre des décisions en meilleure connaissance de cause lors de leurs achats alimentaires, mais qu'il existe d'importantes lacunes dans le cadre juridique de l'UE ainsi que des faiblesses au niveau du suivi, de la communication d'informations, des systèmes de contrôle et des sanctions. Les consommateurs se retrouvent ainsi parfois déroutés ou induits en erreur par des étiquettes qu'ils ne comprennent pas toujours. La Cour formule plusieurs recommandations visant entre autres à combler les lacunes du cadre juridique de l'UE relatif à l'étiquetage des denrées alimentaires, à approfondir l'analyse des pratiques en matière d'étiquetage et à prendre des mesures pour que cet étiquetage soit mieux compris par les consommateurs.

5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer